

## Priorité à l'indexation des salaires au coût de la vie

Il y avait du beau monde et ils étaient entre eux : Ueli Forster, président d'*economiesuisse*, Marcel Ospel, président du conseil d'administration d'UBS et Joseph Deiss, conseiller fédéral. C'était le 5 septembre à Interlaken. Chacun disserta, publiquement, sur l'économie suisse.

Il faut revenir sur l'intervention d'Ueli Forster. On y trouve à la fois les ritournelles patronales de l'orgue à manivelle et des prises de position qui engagent. Pour être compétitive dans un marché globalisé (premier tour de manivelle), l'économie ne doit pas être paralysée par des prélèvements obligatoires croissants (deuxième tour). Dans la mesure où la cote suisse est inférieure à celle des pays concurrents, il est impératif de maintenir ce différentiel. Pour cela, ne pas craindre de remettre en cause l'État social qui n'est plus finançable, même avec une croissance modérée. Il faut proposer d'autres modèles sociaux. Et pour marquer la rupture, *economiesuisse*, dit son président, s'opposera aux hausses projetées de la TVA.

Or l'augmentation de la TVA est inscrite dans une double visée, celle du financement de la population non active, en formation ou à la retraite, et celle d'une approche de l'Union européenne, qui impose un taux minimum de 15%. Beaucoup, jusqu'ici considéraient même comme une chance cette conjonction : l'adhésion à l'UE dégagerait positivement et simultanément les moyens de la politique sociale. Le blocage de la TVA est en conséquence considéré par le patronat comme un terrain favorable pour engager la bataille contre l'Europe et contre l'État social, et réaliser la coalition de la droite économique et politique.

Malgré l'enjeu, la gauche est sur le rôle de la TVA hésitante ou désunie. Elle s'en méfie parce que c'est un impôt proportionnel et non progressif. Mais elle sait aussi que seule la TVA permet de dégager les moyens d'une politique sociale. Dans cette analyse, elle méconnaît une donnée fondamentale : la TVA est un impôt incorporé aux prix, donc enregistré par l'indice des prix. Tel n'est pas le cas pour d'autres prélèvements obligatoires. Ni les impôts directs, ni les cotisations d'assurance maladie n'influencent l'indice des prix. Leur augmentation entraîne en conséquence une baisse du revenu disponible sans compensation.

L'incorporation de la TVA aux prix donne un sens nouveau à ce qu'on appelle la compensation du renchérissement. Si les salaires sont indexés sur les prix, l'impôt est en quelque sorte restitué. Le revenu disponible n'est pas entamé. L'indexation était dans les années soixante une revendication fondamentale des syndicats, une application première des règles de la bonne foi, celle du respect des conditions d'engagement. Puis le patronat a réussi à imposer le concept d'augmentation de la masse salariale globale ou bien des pouvoirs publics en quête d'économie ont obtenu, ici et là, une non-compensation. De surcroît, jamais l'inflation n'a été durablement aussi faible.

La bataille redoutable qui va s'engager sur la TVA exige à gauche une clarification. Celle d'une priorité sans concession donnée dans toute négociation à la défense du salaire ou des rentes réels. L'indexation réinvestie comme revendication première doit permettre de s'engager sans réserve dans la bataille de la TVA, aux dimensions sociales et européennes. AG

### Sommaire

**Cannabis** : Un Parlement stupéfiant (p. 2)

**Médias** : *Domaine Public* profite de l'aide à la presse (p. 3)

**Pauvreté** : Un salaire de misère (p. 4)

**Démographie** : La Suisse vieillit moins que ses voisins (p. 5)

**Forum** : Droit à l'image, mode d'emploi (p. 6)

**Transports** : La voiture contre la mobilité (p. 7)

# Un Parlement stupéfiant

**L'échec de la pénalisation devrait stimuler la discussion sur l'opportunité de la répression dans des situations concrètes.**

Comme prévu, le Conseil national n'a pas débattu de la loi sur les stupéfiants avec la sérénité du Conseil des Etats. A entendre certains opposants parlant de loi scélérate, on se demandait comment le Conseil fédéral, comment une Christine Beerli, radicale bernoise et présidente engagée de la commission des Etats, comment une forte majorité des sénateurs avaient pu commettre cette ignominie !

Les opposants parlaient comme si l'autorité, par une mesure forte, la pénalisation, allait stopper ou freiner la consommation, combattre le laxisme et, selon les clichés à la mode, donner à la jeunesse des repères. Ils n'oubliaient qu'une chose, c'est que la pénalisation existe déjà et que le problème n'est pas celui de

son introduction, mais celui de son échec.

En fait, les députés n'auraient pas dû s'éloigner d'une discussion de fond sur l'application du principe d'opportunité. Faut-il une norme pénale et décider ensuite de l'opportunité de son application dans les cas majeurs définis par une sorte de jurisprudence ou faut-il une dépénalisation de la consommation de cannabis et instituer en aval les interdits de fumer (à l'école, au volant, dans les lieux publics, etc.).

Seule une discussion sur l'opportunité de la répression dans des situations concrètes permet de cerner le problème. Rien n'est plus dangereux qu'une loi pénale laissée à l'application, ici tolérante, là rigoureuse, d'un procureur, d'un juge informateur ou d'un policier. L'arbitraire s'installe quand l'application de la loi dépend

de l'humeur ou des convictions personnelles de l'exécutant. A qui critiquerait sa sévérité ou son acharnement personnel, il peut toujours répondre : « J'applique la loi ! »

Le problème premier, c'est la coordination, à l'échelle suisse, de l'intervention des polices, de la justice, mais aussi des autorités scolaires, professionnelles. Qu'est-ce qui est toléré ? qu'est-ce qui ne l'est pas ? Si l'on dépénalise, quelles lois devraient prendre le relais (lois sur la circulation, sur les accidents professionnels, etc.) ?

Le Conseil des Etats souhaitera peut-être, avant de confirmer son vote et pour le mieux justifier, que sa commission reprenne une analyse détaillée du principe d'opportunité et des possibilités d'en prescrire une application coordonnée. Sa position n'en sera que plus forte. ag

## Partis politiques

### Ne pas confondre PDC et UDC

Les attaques de la gauche contre le PDC concernant sa position dans le monde politique suisse sont en partie justifiées. En effet, le PDC lors des grandes votations populaires, est régulièrement en contradiction avec les idées de la gauche.

Le site [www.parlarating.ch](http://www.parlarating.ch), dont DP (n°1451) a déjà évoqué les avantages et inconvénients, permet toutefois de donner une vision plus nuancée de la question. On rappellera que les chercheurs qui ont créé le site classent les conseillers nationaux sur une échelle allant de -10 (gauche) à +10 (droite) en se basant sur les votes nominaux au Parlement. Les résultats sont donc bien plus objectifs que si l'on devait se fier uniquement aux déclarations des

partis ou des candidats concernant tel ou tel objet.

#### La gauche plus compacte que la droite

Le *rating* 2003 corrigera peut-être en partie les résultats (il sera publié courant octobre) mais il ne modifiera pas des tendances déjà visibles depuis plusieurs années. Ces tendances indiquent clairement que, si la gauche (du Parti ouvrier jusqu'aux Verts via le PS) forme un bloc très homogène (de -8 à -10), les partis de droite sont nettement plus dispersés entre eux et à l'intérieur de leurs propres rangs. Entre 2000 et 2002, le PDC avait une médiane proche de 0, alors que l'UDC était proche de +9. Le Parti radical

trouve sa place entre les deux à environ +5.

Bien que l'utilisation de ce genre de chiffres donne une vision abstraite des positions des uns et des autres, il semble qu'une telle différence entre PDC et UDC soit réellement significative. D'un point de vue objectif, il paraît très problématique de prétendre qu'il est équivalent d'élire un ou une future conseillère fédérale PDC ou UDC.

En regardant un peu dans le passé, nous pouvons également tirer une bonne leçon de l'élection de Pascal Couchepin. Celui-ci obtenait en quatre législatures, avant de devenir Conseiller fédéral, le score de +5,8 - ce qui est très élevé et indique un positionnement très à droite. Aujourd'hui, on devrait peut-être se méfier très sérieuse-

ment d'un candidat dont le score est quasiment le même : Franz Steinegger avec +5,7. En comparaison, Joseph Deiss, entre 1996 et 1998, se situait à -0,2.

En ce qui concerne l'UDC, on voit mal un candidat non blochérien représenter son parti car ils ne sont guère plus de 10% à s'en distancier significativement. L'illusion de pouvoir réélire un ou une autre UDC proche des tendances qualifiées de bernoise ou grisonne n'est pas réaliste. Le sentiment très fort de polarisation de la vie politique entre la gauche et l'UDC est vérifié par les chiffres. Par contre, le PDC n'a pas encore rejoint le camp de l'extrême. Il faudra en tenir compte lors de la prochaine élection du Conseil fédéral. os

# Domaine Public profite de l'aide à la presse

La Confédération veut faire des économies tous azimuts, y compris sur l'aide à la presse. Elle entend diminuer ses subventions pour permettre à La Poste d'accorder des tarifs préférentiels pour la distribution des journaux (cf. *DP* n° 1396 du 27 août 1999 et *DP* n° 1548 du 14 février 03). *Domaine Public* est l'un des trois mille titres qui bénéficie de l'abaissement des tarifs postaux. L'économie représente dix centimes par exemplaire, soit un peu plus de

dix-huit mille francs par année. La suppression de cette aide imposerait une hausse du tarif de l'abonnement annuel de neuf francs.

Difficile de cracher dans la soupe. Nous sommes favorables au maintien de cette subvention étatique. Mais nous sommes sereins. Le Conseil fédéral propose de maintenir l'aide par l'intermédiaire de La Poste mais de limiter le cercle des bénéficiaires. Les feuilles gratuites des deux grands distributeurs que sont Coop et Migros

sont tout naturellement dans le collimateur. C'est pourquoi une feuille de réflexion politique indépendante comme *Domaine Public* a toutes les chances de rester parmi les titres bénéficiaires d'un soutien.

Le Conseil national soutient, en revanche, une aide directe aux journaux pour garantir la diversité de la presse. Le Parlement déterminerait les critères pour le choix des titres dignes de protection. Les éditeurs alémaniques, qui craignent l'intrusion de la politique dans leurs affaires, proposent de gérer

eux-mêmes l'aide versée par l'Etat. Cet «auto-arrosage» suscite notre méfiance. Les grands éditeurs n'ont pas besoin d'aide pour survivre. Mais ils auraient tout le poids qu'il faut pour conserver leurs privilèges.

La retouche du système actuel d'aide à la distribution postale proposée par le Conseil fédéral n'échappe pas au tri des bénéficiaires. Mais ce soutien indirect nous apparaît comme la méthode la moins sensible aux choix subjectifs. *at*

## Syndicats patronaux

### Les idées victimes des consultants

À Genève, la Fédération des syndicats patronaux fête son 75<sup>e</sup> anniversaire. Elle en profite pour changer de nom et devenir la Fédération des entreprises romandes. Les changements d'appellation ne sont jamais innocents. Ils traduisent un ancrage historique, une conception du monde.

Au début est la Fédération genevoise des corporations, créée en 1928 à la suite d'une initiative des... salariés membres des syndicats chrétiens-sociaux. L'époque est à la doctrine sociale de l'Église, qui considère que travailleurs et patrons de chaque profession doivent collaborer et se réunir dans une seule organisation. Ainsi dans la protestante Genève, ce sont des thèses d'inspiration catholique qui seront à l'origine de l'organisation patronale! Comme les syndicats ouvriers, la Fédération des corporations crée des caisses d'assurance maladie et de chômage, ainsi que des bureaux de placement.

En fait, ce corporatisme à la sauce genevoise a du mal à fonctionner. Les syndicats ouvriers tiennent le haut du pavé et c'est avec eux qu'il faut négocier. Le mot «corporation» est trop lié au fascisme; il ne survit pas à la guerre. En 1946, il est remplacé par «syndicats patronaux». Les Genevois

seront très actifs. Ils réussiront à fédérer l'ensemble des organisations patronales de Suisse romande, à la notable exception vaudoise qui poursuivra son petit bonhomme de chemin.

#### Les services remplacent les combats

Aujourd'hui, et l'excellent numéro spécial d'*Entreprise romande* publié à cette occasion l'avoue sans fard, le mot «syndicat» est trop lié à la gauche et au monde ouvrier: place donc à «entreprise» qui a le mérite de faire coïncider le titre du journal et l'organe qui le publie. Comme les syndicats ouvriers, les associations patronales sont confrontées à des chutes d'effectifs; les membres collectifs sont passés d'une centaine à huitante-deux, alors que le nombre de membres individuels explose. Mais ceux-ci utilisent de plus en plus les fédérations patronales comme un centre de service, au fond l'équivalent d'un consultant, mais en moins cher. De plus, le lobbying est devenu prédominant, à Berne davantage qu'à Genève. Les spécialistes très pointus en droit du travail ou en assurances sociales ont remplacé les idéologues.

Avouons un certain regret. *Entreprise romande* était un de ces adversaires hono-

rables et de bonne foi, avec lequel *Domaine Public* n'a jamais refusé une bonne polémique, à fleurets pas toujours mouchetés. Aujourd'hui les technocrates y ont semblé-t-il largement supplanté les manieurs d'idée. Nous n'avons plus malmené Michel Barde depuis longtemps et au vu de nos archives, nous avons plutôt approuvé certaines initiatives, telles que le chéquier-créateur pour les PME. Cessez donc de pencher au centre, Messieurs de l'Entreprise romande, laissez parler votre vraie nature de libéraux et redevenez de vrais patrons de droite, comme vos collègues du bâtiment, que nous puissions à nouveau vous asticoter! *jpg*

#### Rectificatif

A propos de l'article «Un monde à refaire» (*DP* n° 1573) : l'IGA n'est aucunement la branche alémanique du SIT, qui n'existe qu'à Genève. Il s'agit de deux syndicats entièrement séparés et totalement indépendants l'un de l'autre du point de vue organisationnel.

Georges Tissot  
co-secrétaire général du SIT

# Un salaire de misère

**Ils sont pauvres et pourtant ils travaillent. Ce sont les *working poor*.**

La crise économique des années nonante cicatrise mal. En Suisse, la pauvreté touche une personne sur dix parmi la population âgée de 20 à 59 ans. En même temps, on compte deux à trois cents mille *working poor*, 6 à 7% des actifs. Cent cinquante mille ménages sont concernés, soit un demi million de personnes, dont plus de deux cent mille enfants. Une étude nationale sur la pauvreté en 1997, ainsi que Caritas en 1998, avaient déposé pour la première fois ces pauvres d'un type nouveau. Ils travaillent mais ne gagnent pas assez.

Les familles sont les premières victimes, surtout si elles ont beaucoup d'enfants ou sont

à la charge d'un seul parent, des femmes en majorité. Les étrangers, handicapés par des formations lacunaires et des discriminations salariales, sont deux fois plus nombreux que les Suisses, alors que Tessinois et Romands devancent largement les Alémaniques.

Les titres d'études immunisent contre la pauvreté. Le taux de *working poor* chute à 2,7% parmi les universitaires. En revanche, il bondit à 14,8% chez les personnes de niveau élémentaire. Quand il s'agit de faire des économies, c'est la formation qui passe à la trappe, après les vacances, les loisirs et l'habillement. L'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, la vente au détail, ainsi que les services domestiques, font la part belle aux travailleurs pauvres. Les indépendants, malgré un statut qui fait encore des envieux, sont fréquemment mal lotis. Aussi mal que les employés à temps déterminé et à temps partiel ou les femmes qui interrompent leur activité professionnelle en cas de grossesse.

## Des services bon marché

Jusqu'à la fin des années septante, l'essor de l'industrie, les progrès technologiques et une croissance vertigineuse ont produit richesse et bien-être pour tout le monde. Il fallait les bras d'une main-d'œuvre peu qualifiée, et il y en avait. La tertiarisation du marché du travail et les récessions successives ont bouleversé la situation. Les travailleurs dépourvus de qualifications se concentrent aujourd'hui dans les services à faible valeur ajoutée.

Or, les gains de productivité dans ces secteurs sont infimes. Les salaires tirent la langue. Car toute augmentation des coûts des services aboutit fatalement à la perte d'emplois comme l'explique Giuliano Bonoli professeur au Département Travail social et des politiques sociales de l'Université de Fribourg.

## Entre laisser-faire et régulation

Si une forte réglementation des conditions de travail freine la prolifération des travailleurs pauvres, elle peut par contre stimuler le chômage. Les entreprises, déjà précarisées par le marché, ne sont pas en mesure de respecter les conventions collectives (c'est le cas de l'Allemagne). Dans le cas inverse, aux Etats-Unis par exemple, des marchés déréglementés effacent provisoirement le chômage, mais grossissent les rangs des *working poor*. L'intervention de l'Etat bien connue dans les pays scandinaves, via le service public qui remplace les initiatives privées déficitaires, implique des recettes fiscales importantes.

Les défauts de ces trois orientations majeures, quelque peu univoques et rigides, appellent des approches plus pragmatiques, à l'image de mesures plus souples et composites relevant du marché du travail - salaires minimums légaux - de la politique familiale - allocations et subsides - ou de la fiscalité - impôts négatifs (cf. encadré ci-contre). En Suisse, l'aide sociale héritée des trente glorieuses est désormais démodée. Imaginée pour des travailleurs, chefs de fa-

mille, tombés en disgrâce pendant quelque temps en raison d'une maladie ou d'un accident, elle était le dernier rempart face à des défaillances plutôt rares. Maintenant, les risques sociaux sont nombreux et divers. Ils concernent des personnes instables aux profils variables, qui renoncent souvent aux prestations de l'assistance. «Le traitement du problème des *working poor* passe par la mise en place d'instruments à larges effets, qui soient à même de garantir une forte cohésion sociale, sans pour autant limiter le potentiel de créations d'emplois peu qualifiés» conclut Giuliano Bonoli. En un mot, une meilleure distribution des fruits de la croissance. *md*

*Les working poor en Suisse, travailler et être pauvre*, OFS, Neuchâtel, 2003.

«La situation des *working poor* dans l'Etat social suisse», *Sécurité sociale*, OFAS, 3/2001.

Liechi Anna et Knöpfel Carlo, *Les working poor en Suisse: ils sont pauvres, et pourtant ils travaillent*, Caritas Suisse, 1998.

Bonoli Giuliano, *Aider les working poor: une perspective comparée*, Université de Fribourg, 2003.

Le Département Travail social et politiques sociales, chaire francophone, de l'Université de Fribourg organise une journée d'étude le 10 octobre 2003 sur le thème des *working poor*. Informations : [tsps@unifr.ch](mailto:tsps@unifr.ch) [www.unifr.ch/travsoc](http://www.unifr.ch/travsoc) 026 300 77 80

Les salaires minimums légaux, voire par branche, tout en assurant des revenus décents ne font pas l'unanimité, car ils ne tiennent pas compte de charges familiales et ils peuvent décourager la création d'emplois alimentant ainsi le chômage. Il va de soi que patronat et syndicats s'affrontent sur ce thème et le statut quo actuel pénalise les faibles revenus.

Les allocations familiales, avec des subsides complémentaires - pour la garde des enfants par exemple - sur le modèle tessinois, peuvent soulager les familles aussi bien que des aides au logement.

L'impôt négatif, qui va plus loin que l'exonération - l'autorité fiscale verse de l'argent au contribuable indigent - incite au travail et libère les bénéficiaires des contraintes de l'assistance sociale.

# La Suisse vieillit moins que ses voisins

**En Europe, le vieillissement frappe surtout les pays méditerranéens. La Suisse, grâce à l'immigration, reste aussi jeune que les pays du nord.**

Le vieux continent vieillit. Un bureau d'étude autrichien (Internales Institut für Angewandte Systemanalyse, Laxembourg bei Wien) relève le nombre grandissant de personnes âgées dans l'ensemble de l'Europe occidentale. La baisse de la natalité est la principale responsable de ce profond changement démographique. En Autriche, 12% des couples de la génération des années quarante sont sans enfant. La proportion monte à 21% pour les soixante huitards. Par ailleurs, les femmes qui travaillent ont une première grossesse beaucoup plus tardive. Pour des raisons purement biologiques, le premier enfant est souvent le seul. L'allongement de la durée de vie fait le reste.

Le vieillissement de la population varie fortement d'une région à l'autre. Il est particulièrement marqué dans le centre de la France, de l'Espagne et dans une grande partie de l'Italie. Les plus de 65 ans représentent 20% à 25% de

la population. Les régions rurales sont frappées de plein fouet. Les jeunes vont chercher fortune à la ville. En Italie et en Espagne, seules les régions de l'extrême sud échappent encore à l'exode rural. Finis les clichés sur les catholiques méditerranéens prolifiques. Les pays du nord sont plus jeunes. En Irlande, aux Pays-Bas, au Danemark, au nord de l'Allemagne ou en Norvège, les plus de 65 ans ne dépassent pas 15%. C'est le cas aussi pour les pays de l'ex-bloc soviétique.

La Suisse, dans la moyenne européenne, fait mieux que ses voisins du sud. Elle compte 15,5% de personnes au-delà de 65 ans. Quatre cantons dépassent clairement la moyenne nationale et comptent entre 18 et 20% de personnes âgées. Ces différences proviennent avant tout des migrations. Les cantons «vieux» sont ceux qui accueillent le moins d'étrangers. Le Tessin fait sans doute exception. L'immigration n'est pas faible. Mais le sud du Gothard est le

paradis de retraités alémaniques!

Le bon résultat de la Suisse s'explique essentiellement par l'immigration. Les nouveaux venus sont en général jeunes et ont tendance à faire plus d'enfant. L'excédent migratoire qui était proche de zéro en 1967, à la fin de la grande récession, a constamment progressé pour atteindre 50 000 personnes l'an passé. Les couples étrangers sont nettement plus fertiles que les couples suisses. En 2002 le nombre des naissances a dépassé de 10 600 celui des décès. Cet «excédent naturel» provient de la population étrangère. Les Suisses sont, quant à eux, plus nombreux à mourir qu'à naître.

Le vieillissement de la population soulève un débat passionné sur l'équilibre financier de l'AVS. On pourrait souhaiter que chaque parti, à commencer par l'UDC, tienne compte de l'étroite corrélation entre la politique migratoire, l'assurance maternité et la santé de nos caisses de retraite. *at*

## Berne

### Une loi pour la ville fédérale ?

Deux faits récents ont attiré l'attention sur Berne : la volonté des autorités locales de réduire leur participation aux frais de l'École cantonale de langue française et la préparation par la Chancellerie fédérale d'une loi sur la ville fédérale à la satisfaction du maire de Berne.

Désignée en 1848 comme siège fédéral, Berne n'apparaît pas dans la Constitution. Si l'on consulte le *Recueil systématique*, on trouve au chiffre 112.1 un arrêté du 2 juillet 1875 qui liquide le différend avec les autorités municipales sur les «obligations assumées le 18 décembre 1848 au sujet du siège fédéral». Depuis, le temps a passé,

l'administration fédérale et la ville de Berne se sont développées. L'agglomération s'est ouverte à l'expansion de l'administration, alors que le statut de la ville fédérale est resté incertain. Pourtant les Bernois semblaient très fiers de cette réalité. En 1998, Albert Klotz notait dans la *NZZ* que Berne aurait pu perdre son statut de ville fédérale en 1850 parce que les autorités radicales de 1848 avaient été battues par une majorité conservatrice. En 2002, la *Berner Zeitung* posait la question : «Que serait Berne sans l'administration ?». Maintenant Berne se plaint des frais causés par cette administration.

Il est certain que 1848, 1875 et 2003 ne sont pas comparables. Mais que serait Berne sans la ville fédérale ? On commence à s'en apercevoir en constatant l'augmentation régulière du nombre des francophones qui préfèrent «penduler» plutôt que «s'exiler» ainsi que leur diminution régulière en ville et dans l'agglomération. A-t-on raté le moment de créer une vraie capitale comme Washington D.C. aux Etats-Unis, Canberra en Australie ou Brasilia au Brésil? A-t-on négligé tant sur le plan fédéral que cantonal de préciser les rapports entre les différents niveaux de pouvoir des administrations ?

La *Berner Zeitung* (13 septembre 2003) a fait le point sur les démarches communes du canton et de la ville de Berne pour obtenir une meilleure rétribution de leurs prestations en faveur de la Confédération. Mais ce n'est pas simple. Que devient le fédéralisme? Le lobbyisme bernois va réveiller d'autres appétits. Un fédéralisme nouveau est peut-être à découvrir. Les fédéralistes ne doivent pas se réfugier dans la culture d'un passé révolu. De 1875 à 2003, il y a beaucoup plus qu'un siècle et les revendications bernoises méritent d'être étudiées attentivement. Même si elles viennent malheureusement très tard. *cfp*

# Droit à l'image, mode d'emploi

**Le droit à l'image est un garde-fou contre les atteintes illicites à la personnalité. L'auteur nous rappelle aussi la difficulté de régler un domaine controversé.**

Vanessa Lévy

**L**ongtemps méconnu, le droit à l'image fait maintenant chaque jour davantage parler de lui, nouvelles technologies obligent. En tant que vecteur d'information simple et universellement compréhensible, l'image est l'objet d'une utilisation accrue dans les médias comme dans le commerce.

On peut définir l'image comme «la représentation d'éléments visuels, notamment des traits du visage, permettant d'identifier physiquement une personne déterminée». Il faut donc comprendre par image uniquement la reproduction de l'apparence physique d'une personne, quel que soit le support utilisé.

## Un droit absolu

En droit suisse, le droit à l'image est un droit de la personnalité, soit un droit absolu, protégé par l'article 28 du code civil. Cette disposition protège toute personne contre une atteinte illicite à sa personnalité. Une atteinte est illicite si elle n'est pas justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi.

Toute personne est libre de consentir à une atteinte à son image, en acceptant par exemple la publication de sa photo dans la presse. Le titulaire ne renonce pas pour autant à son droit, mais en autorise simplement l'usage à des conditions définies. Le consentement peut s'inscrire dans un rapport contractuel, comme un contrat de licence. De tels contrats sont fréquents dans le domaine publicitaire. Une célébrité associe son image à un produit ou un service, faisant ainsi bénéficier ce dernier de sa notoriété et de la garantie que le public y attache.

Si chacun est libre d'autoriser l'usage de son image, il peut également l'interdire et agir contre celui qui attenterait à son droit d'une manière illicite. L'exemple le plus simple et sans doute le plus fréquent d'atteinte à l'image est celui où une personne est photographiée ou filmée sans son consentement et retrouve ensuite son image dans la presse ou à la télévision.

## Les inégalités face aux atteintes à l'image

Face à de telles atteintes, nous ne sommes toutefois pas tous égaux. Les personnages de la vie publique (politiciens, sportifs, etc.) doivent en effet tolérer certaines atteintes inhérentes au

mode de vie qu'ils ont choisi. Leur consentement à être photographiés ou filmés est présumé. L'utilisation de leur image ne doit toutefois pas leur porter préjudice, par exemple en attentant à leur vie privée.

Par ailleurs, les personnages publics, aussi bien que le simple quidam n'ont pas à tolérer l'utilisation de leur image à des fins commerciales. Le Tribunal du district de Zurich a eu l'occasion de le rappeler dans un jugement du 24 septembre 2002 concernant l'utilisation à des fins publicitaires d'extraits de films dans lesquels apparaissait l'acteur Paul Hubschmid, aujourd'hui décédé. Le tribunal a souligné que puisque la fonction de la publicité était purement commerciale, le secteur de la publicité ne jouissait d'aucun privilège dans l'utilisation de l'image d'une personne (jugement publié in *Revue du droit de la propriété intellectuelle, de l'information et de la concurrence* 2/2003, p. 127 ss).

La question est plus délicate lorsque l'atteinte est le fait de la presse. Il y a alors un conflit entre le droit à l'image de la personne représentée, le droit à l'information du public et la liberté de la presse. Dans ce domaine, les règles déontologiques jouent un rôle important, même si elles n'ont pas force de loi. Le Conseil suisse de la presse est ainsi régulièrement amené à prendre position sur des litiges relatifs à l'utilisation d'images par des journalistes.

## Les intérêts de l'image et de l'information

Dans une prise de position du 15 février 2002, il a statué sur l'utilisation par un journal genevois, dans un article du mois d'août 2001, d'une photo d'un cycliste prise en juin 1999 pour illustrer un article intitulé «Vélos-trams: ballet de la discorde dans les Rues Basses.» La photo montrait un cycliste roulant entre un tram et un camion en stationnement et était accompagnée de la légende suivante: « Rue Basses. Non contents de défier la loi, les cyclistes râlent ensuite quand ils sont verbalisés ! ». Le Conseil suisse de la presse a estimé qu'il n'y avait aucun intérêt public à reproduire l'image du cycliste de manière reconnaissable et que, de plus, la légende pouvait donner l'impression que le cycliste avait eu un comportement illégal et impoli. Il a donc considéré que le journal avait contrevenu au chiffre 7 de la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste», relatif à la protection de la vie privée (prise de position no 12/2002).

De nombreux critères doivent ainsi être pris en compte lors de la pesée des intérêts en présence pour juger de l'illicéité d'une atteinte à l'image, qu'il s'agisse du but (informatif, commercial, politique) dans lequel l'image est utilisée ou de la personne représentée. Espérons toutefois que les principaux intéressés sauront respecter les limites dues au respect de la dignité humaine. ■

Vanessa Lévy, *Le droit à l'image, Définition, Protection, Exploitation*, thèse de l'Université de Lausanne, Zurich/Bâle/Genève 2002.

# La voiture contre la mobilité

**La voiture devient un obstacle à la circulation urbaine. Seules des mesures contraignantes semblent pouvoir en limiter les nuisances.**

**A** lors que l'on connaîtra bientôt la date de votation de l'initiative «Avanti» et de son contre-projet parlementaire, l'hystérie semble gagner une partie de la Suisse romande confrontée à la réparation du tunnel autoroutier de Glion. La construction d'un troisième tube permettant de maintenir le flux des véhicules lors de travaux de réfection est évoquée par certains. Toutes sortes d'idées sont proposées aux automobilistes pour ne pas prendre trop de retard et la presse s'empare du sujet comme si la survie du pays en dépendait.

Il semble aujourd'hui nécessaire non seulement de proposer des alternatives à l'élargissement des autoroutes et tunnels routiers (augmentation des cadences des trains par la construction de voies supplémentaires, par exemple) mais également de redéfinir les problèmes à résoudre en priorité dans le domaine des transports. Les trois quarts des

habitants de notre pays vivent dans des agglomérations qui connaissent des problèmes de circulation et des nuisances majeurs. C'est à Zurich, Lausanne ou Genève qu'il faut trouver des solutions et non pas au Gothard ou sur l'A9.

Même si ce n'est pas encore suffisant, on peut promouvoir la mobilité dite «douce» Les Suisses alémaniques ont opté pour «Langsamverkehr», encore que, aujourd'hui, aller à pied ou en vélo dans les villes est souvent plus rapide que de se déplacer en voiture. Peut-être faut-il admettre que les structures institutionnelles actuelles sont inadéquates et qu'il faut absolument faire exister, au niveau politique et décisionnel, les agglomérations. On ne résoudra aucun problème de manière cohérente commune par commune.

Mais il faut surtout imaginer les moyens à mettre en œuvre pour réduire la circulation ou, au moins, en stopper la croissance. Offrir

des améliorations conséquentes des transports publics et des facilités de déplacements pour les vélos et piétons est évidemment une étape nécessaire. Toutefois, contre l'augmentation des déplacements en voiture, on ne pourra se passer de mesures plus contraignantes. On pense, par exemple, à des suppressions de places de stationnement, des créations de zones à 30km/h ou réservées aux piétons, voire à l'introduction de nouvelles taxes.

Ces idées, évoquées lors d'un colloque du Parti Socialiste Suisse consacré aux transports en agglomération, au mois de septembre à Berne, risquent malheureusement de ne pas être très populaires. La gauche neuchâteloise en a certainement pris conscience, il y a quelques semaines, lorsque le projet de réaménagement des rives du lac à Neuchâtel a largement échoué devant le peuple, notamment parce qu'il était prévu de réduire le nombre de places de parc. os

## Auto-partage

### Voici le BusinessCarSharing

**A** ce jour, les 53000 usagers de *Mobility* utilisent les véhicules essentiellement le soir et le week-end. Pour ceux qui n'utilisent pas quotidiennement la voiture, la solution est avantageuse, car il n'y a pas besoin d'investir dans un véhicule - à l'arrêt le 98% du temps - ni de payer une place de parc. Sur le plan écologique, les incitations sont optimales. En effet, à part la finance d'inscription, il n'y a pas de frais fixes et l'usager paye l'entier du coût sous forme de tarif kilométrique et horaire. Ainsi, avant chaque trajet, l'usager évalue la possibilité de recourir aux transports publics, auxquels il est, dans l'idéal, abonné.

Avec une clientèle composée essentiellement de particuliers,

les véhicules *Mobility* restent cependant largement immobiles durant les jours ouvrables, au dépens du capital investi. Fort de ce constat, *Mobility* propose désormais ses services aux entreprises.

Ainsi, une entreprise peut acquérir des abonnements transmissibles, ou même réserver des véhicules en bloc pendant les heures de bureau. Si elle le souhaite, des véhicules peuvent stationner sur son propre parking. L'avantage est double: d'une part, l'entreprise n'a plus à entretenir et gérer un parc automobile, ce qui, dans la plupart des situations lui permet des économies substantielles. D'autre part, il n'est plus nécessaire d'offrir des places de parc pour véhicules privés aux collaborateurs qui se

déplacent occasionnellement au cours de la journée. Cette formule est en pleine expansion auprès des administrations publiques et privées, des bureaux d'ingénieurs et d'autres PME, spécialement dans les centres villes. En plus des avantages écologiques classiques de *Mobility*, la solution *BusinessCarSharing* permet aux collaborateurs de l'entreprise de se rendre au travail en transports publics même lorsqu'ils ont parfois besoin d'une voiture pendant la journée.

A noter que *Mobility* est organisée en coopérative à but non lucratif et dispose d'un site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch). rn

*Roger Nordmann est responsable de la section Mobility de la région lausannoise*

#### Le fonctionnement de Mobility

Par Internet et ou par téléphone 24h/24h, l'usager réserve le véhicule de son choix, n'importe où en Suisse (980 emplacements). Sa carte électronique lui permet d'accéder au véhicule. Au terme de l'utilisation, l'ordinateur de bord envoie les données à la centrale pour la facturation. La tarification dépend du temps de réservation et des kilomètres parcourus. Dès le 101 km, ce tarif diminue de moitié. Les titulaires d'une part sociale de la coopérative bénéficient de 20% de rabais sur les 100 premiers kilomètres.

# «Seulement la beauté sauvera le monde»

Voici un journal ou presque, par le plus célèbre des architectes tessinois. Il fredonne les fragments d'une déclaration d'amour adressée à l'art de transformer le monde.

Mario Botta fuit la laideur. Il pleure l'urbanisation contemporaine. Le flot interminable des agglomérations qui bétonnent le territoire. Il maudit le culte des grandes surfaces, la consommation à toute heure et la circulation névrotique. L'homme n'est plus chez lui. Il n'a plus de maison. On construit avant d'habiter. C'est le contraire qu'il faudrait faire. Même les matériaux perdent la tête. Il y a des fausses pierres, des faux marbres, du faux bois. L'illusion gagne le réel. Mario Botta croit dur comme fer à la gravité des matières. Car la vérité qui s'en dégage établit la cohérence des espaces. Elle détermine les relations entre les lieux. Il défend les hiérarchies, aujourd'hui démodées, face aux réseaux et à l'empire de l'ubiquité: aller partout depuis n'importe où. La mémoire devient centrale. Elle s'écarte du pouvoir électronique qui emmagasine les informa-

tions les unes sur les autres, jouant à pile ou face. C'est plutôt une architecture complexe, qui exige des plans, des dessins, de la rigueur. Des poids et des mesures qu'il faut balancer, organiser, ordonner. La mémoire épouse la recherche du souvenir. Elle n'est pas disponible à loisir, à un clic de souris, mais elle émerge de fouilles têtues. D'une volonté constante d'explorer un lieu, son identité. Au bout il y a toujours une histoire racontée, métabolisée en briques et ciment, en fer et verre: bref en villes, villages, quartiers, rues, places, maisons, palais, églises, etc. L'attachement de Botta pour son village natal, pour le Tessin, est viscéral. C'est là qu'il est né, c'est là qu'il se bat.

La mémoire s'oppose à la conservation obstinée. Mario Botta stigmatise la résistance aveugle à toute intervention. Il conteste la supériorité de l'ancien sur le moderne. Les règlements parlent toujours du passé. Il remarque que la Rome baroque a été bâtie en cinq ans, alors qu'en Suisse, dans le même laps de temps, il est impossible d'obtenir un permis de construire. C'est pourquoi il consacre les neuf dixièmes de son temps à se battre pour réaliser ses projets. Mais la recherche malade du compromis, du consensus risque d'aboutir au zéro, à l'informe insipide.

Mario Botta se méfie de l'écologie qui transforme l'environnement en un bien - paysage ou carte postale - qu'il faut sauver, voire protéger contre les agressions qui le dénaturent. L'artifice a sa place. Il perturbe l'équilibre existant avant d'en échafauder un nouveau. L'architecte interprète l'existant et le projette, le lance littéralement, vers des formes inédites. Des configurations qui synthétisent les éléments passés à la lumière des besoins présents. Il faut trouver l'archaïque logé dans la nouveauté. Il s'agit de transformer une condition de nature en une condition de culture.

L'objet compte peu. Ce sont les liens entre l'homme et son environnement qui l'empor-

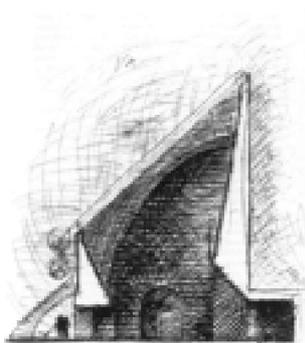
tent. Le sacré entendu comme un espace séparé fonde le sens de l'architecture. Deux hommes qui discutent sous un arbre (selon une image de Louis Kahn, un autre grand architecte), voilà le toit entre le ciel et la terre.

Car l'architecte, tandis qu'il construit, il sépare. Un mur implique une coupure. Mais il engage aussi la communication. En un mot, la relation. La promiscuité, la continuité, l'homogénéité compromettent l'échange. Quand tout est avec tout sur une toile omnipotente, il n'y a plus de rupture, de confrontation, de distinction. L'indi-

vidu disparaît, le groupe - la société - avec lui. Il reste les «gens». La masse gluante bonne pour les sondages, les villas mitoyennes et les autoroutes de l'information et des vacances. Tout circule, à l'infini pour toujours. Pour rien.

Mario Botta appelle une architecture affranchie de l'usage fonctionnel, utilitaire. Il réclame des lieux improductifs. En suspens, où l'on se repose et on fait la fête. Une architecture prête à livrer des instants de stupeur et de beauté. Désintéressés et immédiats. *md*

Mario Botta, *Quasi un diario. Frammenti intorno all'architettura*, Le Lettere, Firenze, 2003.



Dessin pour l'église de Mogno

## Après l'avalanche

Le 25 avril 1986, Mogno, un petit village acculé aux Alpes, au fond du Val Maggia, perd son église bâtie au XVII<sup>e</sup> siècle.

Une avalanche l'emporte et coupe en deux la commune. Une association d'habitants persuade Mario Botta de construire une nouvelle église. Sur place, il déchiffre les signes de son intervention. La volonté de résister à la montagne force le besoin d'éternité. L'héritage du travail épouse la nécessité de vaincre la solitude. L'espoir fait face à la conscience des limites. Le travail commence. Le projet rencontre l'hostilité administrative, excite les réflexes conservateurs. Mais le chantier démarre. Les émotions intenses de la vie aboutissent à l'espace. Il faut retrouver la mémoire et le présent. L'église d'hier et l'avalanche qui l'a détruite. Mogno prie à nouveau dans son église, taillée dans la pierre sortie de la montagne qui la menace (marbre et gneiss). Sans parler des touristes qui en squattent l'esprit immobile et les rondeurs matricielles.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable: **Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction: **Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro: **André Gavillet (ag), Roger Nordmann (rn), Charles-F. Pochon (cfp), Olivier Simioni (os), Albert Tille (at)**

Forum: **Vanessa Lévy**

Responsable administrative: **Anne Caldelari**

Impression: **Presses Centrales Lausanne SA**

Abonnement annuel: 100 francs  
Etudiants, apprentis: 60 francs  
@bonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612, 1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)